



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 41338

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes lourdement handicapées physiques ou mentales qui vivent en foyer de vie. Au delà de soixante ans ces personnes ne peuvent plus être hébergées dans ces établissements médicalisés mais doivent être accueillies dans des maisons de retraite très souvent inadaptées à leur handicap. Cette situation représente une source de difficulté et de déstabilisation dans la vie de ces personnes fragiles. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures pour que cette obligation soit modifiée, et que les foyers de vie puissent continuer d'accueillir les personnes handicapées ayant atteint l'âge de soixante ans.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41338

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 797